



EHPAD RÉSIDENCE DU SOLEIL



Centre de ressources territorial  
pour les personnes âgées

# Livret d'accueil

## Centre Ressources Territorial du Comtat Venaissin

EHPAD Résidence du Soleil  
64 route d'Aubignan  
84190 Beaumes de Venise



# PREAMBULE

---

Madame, Monsieur,

Bienvenue au sein de notre dispositif du Centre Ressources Territorial de l'EHPAD Résidence du Soleil.

Forte de son expertise gériatrique en EHPAD, notre équipe intervient à domicile en vous proposant un accompagnement personnalisé et adapté à vos besoins.

Notre service propose une coordination entre les services de maintien à domicile existants et les actions complémentaires apportées par l'EHPAD afin de vous garantir un maintien au domicile sain et serein.

A stylized sunburst graphic consisting of numerous orange lines radiating from a central point at the bottom, creating a fan-like shape. The word "BIENVENUE" is superimposed in the center of this graphic.

**BIENVENUE**

# SOMMAIRE

---

|                                            |             |
|--------------------------------------------|-------------|
| <b>PRESENTATION.....</b>                   | <b>P.3</b>  |
| <b>L'EQUIPE PLURIPROFESSIONNELLE.....</b>  | <b>P.4</b>  |
| <b>NOS MISSIONS.....</b>                   | <b>P.5</b>  |
| <b>MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT.....</b>     | <b>P.6</b>  |
| <b>DROITS ET INFORMATIONS.....</b>         | <b>P.8</b>  |
| <b>PARMIS NOS PARTENAIRES.....</b>         | <b>P.10</b> |
| <b>SOLUTIONS DE REPIT DE L'AIDANT.....</b> | <b>P.11</b> |
| <b>LA PLATEFORME DE REPIT.....</b>         | <b>P.12</b> |
| <b>PERSONNE DE CONFIANCE.....</b>          | <b>P.13</b> |
| <b>DIRECTIVES ANTICIPEES.....</b>          | <b>P.14</b> |
| <b>NOUS RENCONTRER.....</b>                | <b>P.15</b> |

# PRESENTATION

---

Le Centre Ressources Territorial (CRT) est porté par l'EHPAD Résidence du Soleil sur le site de Beaumes de Venise.

Le CRT est dédié aux personnes âgées souhaitant rester au domicile et dont la perte d'autonomie nécessite un accompagnement renforcé.

Le CRT permet d'offrir les services d'un EHPAD au domicile et vient en complémentarité aux aides présentes sur le territoire.

Il est financé par l'Agence Régionale de Santé PACA. Il est pris en charge financièrement pour les bénéficiaires.

# L'EQUIPE PLURIPROFESSIONNELLE

---

## **L'équipe est composée :**

- d'une coordinatrice
- d'un médecin coordonnateur
- d'un-e infirmier(e)
- d'un-e ergothérapeute
- d'un-e psychologue
- d'un-e assistant(e) social(e)
- d'aides-soignantes formées en assistantes de soins en gériatrie

**La coordinatrice est joignable  
du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00  
au 06.72.76.76.33**



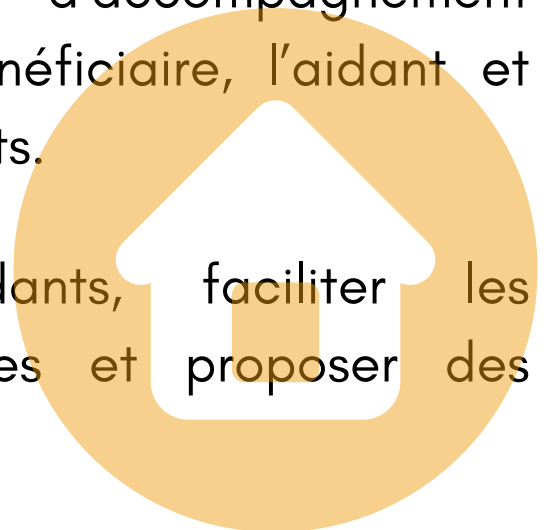
**Le bénéficiaire a le libre choix de son médecin  
traitant.**

**Il garde le choix des intervenants à domicile.**

# NOS MISSIONS

---

- Dépister la perte d'autonomie de la personne âgée et repérer l'épuisement des aidants.
- Anticiper les situations à risque et éviter les hospitalisations non adaptées tout en assurant une continuité des soins grâce à l'intervention de l'équipe et à un système d'actimétrie et de surveillance 24h/24 et 7j/7.
- Favoriser l'accès des personnes âgées aux soins et à la prévention.
- Proposer un accompagnement à domicile pour une stimulation des capacités préservées et des ateliers thérapeutiques en groupe.
- Elaborer un projet d'accompagnement personnalisé avec le bénéficiaire, l'aidant et l'ensemble des intervenants.
- Accompagner les aidants, faciliter les démarches administratives et proposer des solutions de répit.



# MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT

---

## **Critères d'admission :**

- Personne âgée à partir de 60 ans (GIR 1 à 4)
- Dont le maintien à domicile est possible
- Habitant à 30 minutes du CRT
- Avec l'adhésion et le consentement de l'aidant

## **Déroulement de l'admission :**

L'équipe du CRT réalise une 1ère visite au domicile de la personne pour effectuer le recueil des données et l'évaluation en la présence d'un proche (personne référente et/ou de confiance).

A la suite, une commission d'admission réunissant l'équipe et les intervenants à domicile évaluera la faisabilité et un plan d'accompagnement personnalisé sera rédigé.

Il sera présenté au bénéficiaire et à la personne de confiance pour le valider.

Une date de début d'intervention sera définie.

## **L'accompagnement :**

Toute évolution de l'état de santé de la personne ou tout changement des conditions de son maintien à domicile donnera lieu à une réévaluation du plan d'accompagnement.

## **Arrêt de l'accompagnement :**

Notre accompagnement peut être interrompu à la demande du bénéficiaire ou de son aidant avec un délai d'un mois de prévenance par lettre recommandée.

## **Critères de fin d'accompagnement :**

- L'évolution de l'état de santé du bénéficiaire ne répond plus au critères du CRT
- Hospitalisation supérieure à 3 mois
- Refus d'accompagnement formulé par la personne ou l'aidant.
- Non respect du règlement de fonctionnement
- Entrée en EHPAD
- Déménagement à plus de 30 minutes du CRT

**La fin de l'accompagnement est organisée avec le bénéficiaire, son entourage, le médecin traitant et les intervenants au domicile.**

# DROITS ET INFORMATIONS

---

## **Consentement :**

Comme le prévoit le Code de la santé Publique et la Charte des Droits et Libertés de la personne accueillie, l'équipe du CRT vous informe de façon claire et compréhensible sur les interventions et prestations proposées et recherche votre consentement à chaque étape.

## **Confidentialité :**

L'ensemble de l'équipe du CRT est soumis au secret professionnel et à l'obligation de réserve.

## **Traitement des données informatiques :**

Le CRT dispose d'un système informatique de traitement de vos données afin de faciliter la gestion des dossiers et de réaliser, de façon non nominative, les statistiques transmises aux autorités. Vos données sont protégées par les conditions fixées par le Règlement Général pour la Protection des Données à caractère personnel.

Vos données sont protégées par les conditions fixées par le Règlement Général pour la Protection des Données à caractère personnel.

**Accès aux informations :**

Lors de votre admission au CRT, un dossier est créé dans notre logiciel de soin ainsi qu'un dossier administratif.

Vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition ou de rectification aux informations qui vous concernent.

Il vous suffit d'en faire la demande écrite auprès de de la Direction de l'EHPAD.

# PARMIS NOS PARTENAIRES

---



*Plateforme des Aidants*



04 90 21 36 03

L'Isle sur la Sorgue



TELEGRAFIK

# SOLUTIONS DE REPIT DE L'AIDANT

---

## **Accueil de jour :**

Dispositif d'accueil à la journée, proposant des activités stimulantes sur le plan cognitif, physique et social en groupe.

## **Accompagnement de jour à domicile :**

Une assistante de soin en gérontologie se déplace à domicile pour proposer des activités stimulantes à la demi-journée.

## **Temps libéré :**

Une assistante de soin en gérontologie vient à domicile remplacer temporairement l'aidant pour une durée de 4 heures consécutives maximum.

## **Hébergement temporaire :**

Hébergement de 15 jours à 3 mois maximum au sein d'un EHPAD permettant un temps de répit à l'aidant.

**Pour toutes ces solutions, une aide financière du département peut être sollicitée dans le cadre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie**

# LA PLATEFORME DE REPIT

---

La plateforme de répit est destinée aux aidants accompagnant au quotidien une personne en perte d'autonomie, du fait d'une maladie et/ou d'un handicap, quel que soit son âge. La plateforme a pour missions d'informer, d'écouter, de conseiller, d'orienter et soutenir les aidants.

Diverses prestations sont proposées pour les aidants afin de favoriser le maintien à domicile ainsi que le maintien de la vie sociale et relationnelle de la personne malade et de son aidant.

## *Plateforme des Aidants*



04 90 21 36 03

L'Isle sur la Sorgue

# PERSONNE DE CONFIANCE

---

Toute personne majeure peut désigner une personne de confiance (parent, proche, médecin traitant) qui pourra l'accompagner et l'assister dans ses démarches concernant sa santé ou témoigner de sa volonté auprès de l'équipe médicale dans l'hypothèse où elle serait dans l'incapacité de le faire.

La personne qui rédige ses directives anticipées peut donner un exemplaire à la personne de confiance et/ou à son médecin traitant.

La désignation de personne de confiance peut être modifiée à tout moment.



# DIRECTIVES ANTICIPEES

---

Toute personne majeure peut rédiger ses directives anticipées concernant sa fin de vie. Il s'agit d'exprimer ses volontés par écrit sur les décisions médicales à prendre lorsque vous serez en fin de vie, sur les traitements ou actes médicaux qui seront ou ne seront pas engagés, limités ou arrêtés.

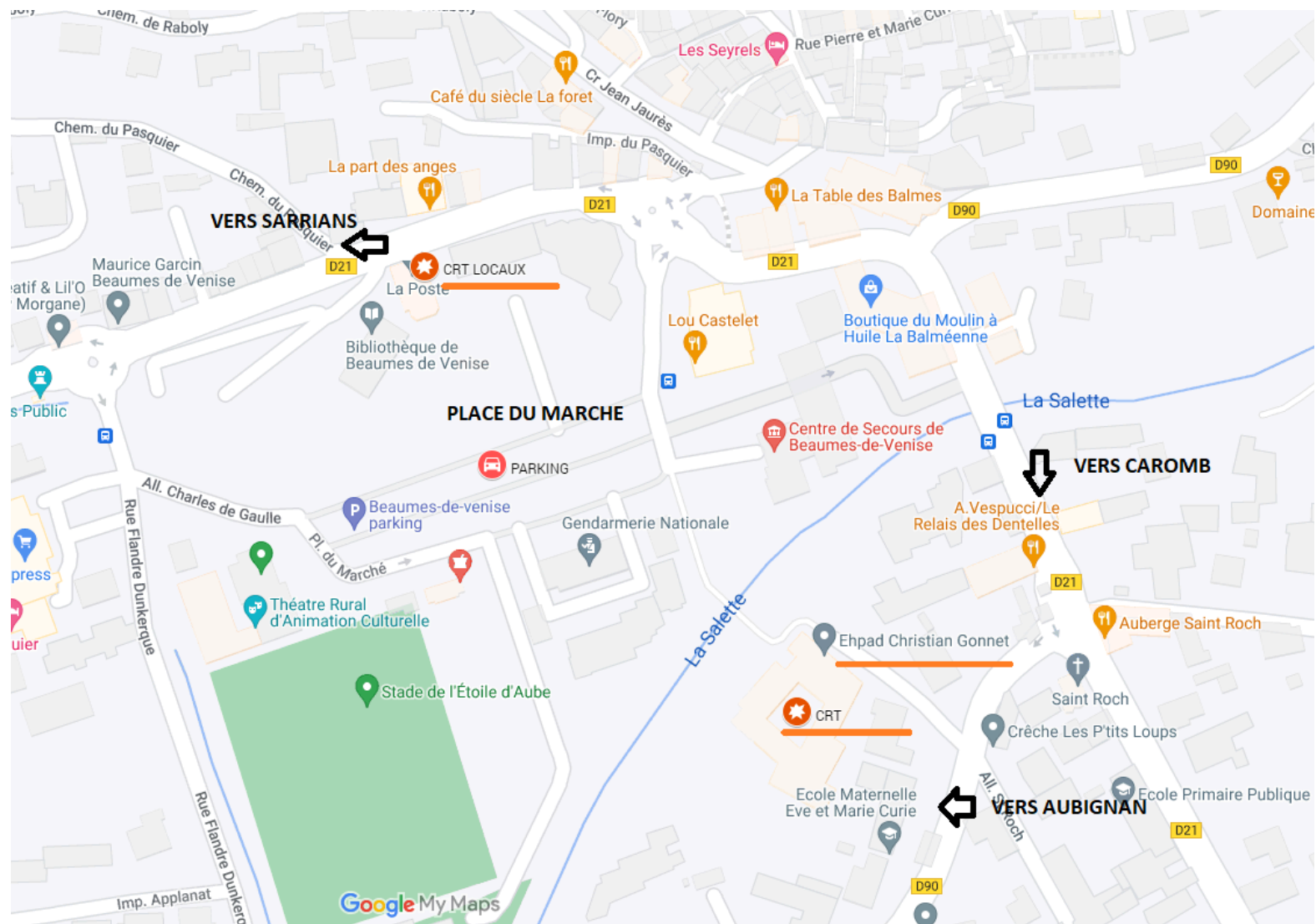
Les directives anticipées sont valables sans limite de temps et modifiables à tout moment.

Si elles sont rédigées, il est important de les transmettre en remettant une copie à votre médecin traitant et/ou à votre entourage.

Pour de plus amples informations, vous pouvez vous adresser à l'équipe du CRT qui vous remettra les documents spécifiques à compléter.



# NOUS RENCONTRER



Centre Ressources Territorial

EHPAD Résidence du Soleil

64 route d'Aubignan

84190 BEAUMES DE VENISE

06.72.76.76.33

[coordination-crt@ehpad-residencedusoleil.fr](mailto:coordination-crt@ehpad-residencedusoleil.fr)

